

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit**Nom du produit:** Starane™ Max**Code du produit:** 100409, 100408**Numéro d'enregistrement** W-7434-1**UFI:** E5X4-R02T-Q00T-Y8W1**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche**Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

 • **PBT:** Non applicable

 • **vPvB:** Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

 • **Description:** Concentré émulsifiable avec fluroxypyr-meptyl (480 g/l):

Composants dangereux:

| | | |
|---|--|------------|
| CAS: 81406-37-3 EINECS: 279-752-9 | fluroxypyr-meptyl(ISO) ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 | 45,52% |
| Numéro CE: 909-125-3 | Masse réactionnelle de N,Ndiméthyl-décan-1amide et N,Ndiméthyl-octanamide ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 | ≥30-<40% |
| CAS: 99734-09-5 | Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol Aquatic Chronic 3, H412 | ≥3-<10% |
| CAS: 68953-96-8 | acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315 | ≥2,5-<3% |
| CAS: 1189173-42-9 Numéro CE: 918-811-1 | Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ STOT SE 3, H336 | ≥2,5-<3% |
| CAS: 872-50-4 EINECS: 212-828-1 | N-méthyl-2-pyrrolidone ⚠ Repr. 1B, H360D ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % | ≥0,1-<0,3% |

SVHC

872-50-4 | N-méthyl-2-pyrrolidone

 • **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Après inhalation:**

- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Après contact avec la peau:

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes.
- Appeler le centre antipoison ou le médecin pour d'autres recommandations de traitement.
- Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

Après contact avec les yeux:

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
- Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Après contact avec la peau: Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Eau pulvérisée en jet. Poudre sèche d'extinction. Mousse de nettoyage. Dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- En cas d'incendie, des gaz nocifs (par exemple des oxydes de carbone) peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial de sécurité:

- Équipement de protection individuelle.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

- En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- Retirez les récipients non endommagés de la zone d'incendie si cela peut se faire en toute sécurité.
- Refroidir les récipients fermés à proximité du foyer d'incendie avec de l'eau pulvérisée.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Porter un vêtement personnel de protection.
- Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
- Tenir les personnes non protégées à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
- Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
- Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Pour les grandes quantités : Endiguer/découvrir. Pomper le produit.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Le matériau récupéré doit être stocké dans un conteneur ventilé. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau, car une réaction ultérieure avec les matériaux déversés peut avoir lieu, ce qui pourrait entraîner une surpression du conteneur.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Mesures habituelles de prévention des incendies.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Interdire l'accès aux enfants.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

| | |
|--------------|--|
| VME (Suisse) | Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 10 ppm H R1b SSc; |
|--------------|--|

Information supplémentaire: Substances probablement reprotoxiques, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Veiller à une aération suffisante, en particulier dans les espaces fermés.
Une douche oculaire appropriée en cas d'urgence devrait être disponible dans la zone de travail.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés et les nettoyer soigneusement avant de les réutiliser.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent:

Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylal-cool laminé ("EVAL").

Exemples de matières acceptables pour des gants étanches:

Caoutchouc naturel ("latex"). Néo-prène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton.

En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 250 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 5).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

· **Protection du corps:**

Utiliser des vêtements de protection imperméables pour ce matériau. Le choix des articles spécifiques tels que l'écran facial, les gants, les bottes, le tablier de protection ou la combinaison intégrale dépend de l'activité ou du processus de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Gelb bis braun

· **Odeur:**

scharf

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé

· **Inflammabilité**

Non applicable

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 5)

| | |
|---|--|
| · Supérieure: | Non déterminé |
| · Point d'éclair | >100 °C (99734-09-5 Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol) |
| · Température d'auto-inflammation | 358 °C |
| · Température de décomposition: | Non déterminé |
| · pH à 20 °C | 4,58 |
| · Viscosité: | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé |
| · Dynamique à 20 °C: | 28,2 mPas |
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Entièrement miscible. |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé |
| · Pression de vapeur: | Non déterminé |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1,05 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé |
| · Masse volumique: | 1.050 kg/m ³ |
| · Densité de vapeur: | Non déterminé |

· 9.2 Autres informations

| | |
|--|--|
| · Aspect: | |
| · Forme: | Liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Teneur en solvants: | |
| · Solvants organiques: | ≥0,1- <0,3 % |
| · Teneur en substances solides: | 0,0 % |
| · Changement d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé |

· Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|--|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue si le produit est manipulé conformément aux instructions.

· 10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 6)

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Stable dans des conditions normales.
- **10.4 Conditions à éviter**
L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit.
La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acide fort
Base fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

| | | |
|-------------|----------|--------------------------------|
| Oral | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) (OECD 425) |
| Dermique | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50/ 4h | > 5,50 mg/l (rat) (OECD 403) |

81406-37-3 fluroxy pyr-meptyl(ISO)

| | | |
|-------------|----------|--------------------------------|
| Oral | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) (OECD 423) |
| Dermique | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50/ 4h | > 1,16 mg/l (rat) (OECD 403) |

Masse réactionelle de N,Ndiméthyl-décane-1-amide et N,Ndiméthyl-octane-amide

| | | |
|-------------|----------|---------------------|
| Oral | LD50 | > 2.000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | > 2.000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/ 4h | > 3,551 mg/l (rat) |

99734-09-5 Mono (tristyrylphényl) éther de polyéthylène glycol

| | | |
|------|------|------------------------------------|
| | LD50 | > 2.000 mg/kg (lapin) (Schätzwert) |
| Oral | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) (Schätzwert) |

68953-96-8 acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

| | | |
|----------|------|--|
| Oral | LD50 | > 2.000 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | > 1.000 - < 1.600 mg/kg (rat) (OECD 402) |

1189173-42-9 Hydrocarbures, C10, aromatiques, < 1% naphthalène

| | | |
|-------------|----------|----------------------|
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/ 4h | > 4,688 mg/l (rat) |

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

| | | |
|-------------|----------|--------------------------------|
| Oral | LD50 | 4.150 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | > 5.000 mg/kg (rat) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50/ 4h | > 5,1 mg/l (rat) (OECD 403) |

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce: Lapin/ Méthode: Test de Draize/ Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxy pyr-meptyl:

Espèce: Lapin/ Durée d'exposition: 4 h/ Méthode: OCDE ligne directrice 404/ Résultat: Pas d'irritation de la peau

Masse réactionelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octane-amide:

Espèce: Lapin/ Résultat: Irritation de la peau

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce: Lapin/ Résultat: Irritation de la peau

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 7)

*N-méthyl-2-pyrrolidone:**Espèce: Lapin/ Résultat: Irritation de la peau***· Lésions oculaires graves/irritation oculaire***Provoque une sévère irritation des yeux.**Produit:**Espèce: Lapin/ Méthode: OCDE ligne directrice 405/ Résultat: Irritation des yeux**Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.**Composants:**Fluroxypr-meptyl:**Espèce: Lapin/ Méthode: OCDE ligne directrice 405/ Résultat: Pas d'irritation des yeux**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Espèce: Lapin/ Résultat: Corrosif**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:**Espèce: Lapin/ Résultat: Corrosif**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Espèce: Lapin/ Résultat: Irritation des yeux***· Sensibilisation respiratoire ou cutanée***Peut provoquer une allergie cutanée.**Produit:**Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)/ Espèce: Souris/ Méthode:**OCDE ligne directrice 429**Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B./ Remarques: Source d'Information:**Rapport d'une étude interne.**Composants:**Fluroxypr-meptyl:**Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)/ Espèce: Souris/ Méthode:**OCDE Ligne directrice 429**Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Espèce: Cochon d'Inde/ Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**Remarques: Pour un ou des produits semblables:**Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:**Espèce: Cochon d'Inde/ Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**Remarques: Pour un ou des produits semblables:**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:**Espèce: Cochon d'Inde/ Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**Remarques: Pour un ou des produits semblables:**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Espèce: Cochon d'Inde/ Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.**Remarques: Pour un ou des produits semblables:**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Espèce: Cochon d'Inde/ Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.***· Mutagénicité sur les cellules germinales***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Composants:**Fluroxypr-meptyl:**Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.**Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:**Pour le ou les principaux composants: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:**Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.*

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 8)

· Cancérogénicité*Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Composants:**Fluroxypyr-meptyl:**Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.**Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:**Pour le ou les principaux composants: Les polyéthylène glycols n'ont pas provoqué de cancer dans les études à long terme sur les animaux**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.**N-méthyl-2-pyrrolidone:**N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.***· Toxicité pour la reproduction***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Produit:**Pas toxique pour la reproduction**Composants:**Fluroxypyr-meptyl:**Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.**Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:**Pour le ou les principaux composants: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:**Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.**Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.**Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.***· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Produit:**Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.**Composants:**Fluroxypyr-meptyl:**L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Voies d'exposition: Inhalation/ Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.**Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:**L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:**Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Voies d'exposition: Inhalation/ Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Voies d'exposition: Inhalation/ Organes cibles: Voies respiratoires/ Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.*

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 9)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Toxicité par administration répétée**

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Pour un ou des produits semblables: D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol:

Les additifs sont encapsulés dans le produit et ne devraient pouvoir s'en dégager dans des conditions normales de traitement ou dans des situations d'urgences envisageables.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Pour un ou des produits semblables: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

Toxicité terrestres:

Produit:

CL50/ 14jr Eisenia fetida: > 1.000 mg/kg

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

CL50 Eisenia fetida: >1.000 mg/kg

DL50/ 5jr Colinus virginianus (orale): > 2000 mg/kg

CL50 Colinus virginianus (alimentaire): > 5000 mg/kg

DL50/ 48h Apis mellifera (orale): > 100 µg/abeille

DL50/ 48h Apis mellifera (contact): > 100 µg/abeille

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 10)

 acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium::
 CE50/ 3h boue activée: 550 mg/l

Toxicité aquatique:

| | |
|------------|---|
| EC50/ 48h | 20 mg/l (daphnia magna) (OECD 202) |
| ErC50/ 14d | 0,178 mg/l (Myriophyllum spicatum) (OECD 201) |
| ErC50/ 72h | 9,6 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) |
| LC50/ 96h | 14,6 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203) |
| NOEC/ 14d | 0,0152 mg/l (Myriophyllum spicatum) (OECD 201) |

81406-37-3 fluroxypyr-meptyl(ISO)

| | |
|------------|--|
| EC50/ 48h | > 100 mg/l (daphnia magna) |
| ErC50/ 14d | 0,0113 mg/l (Myriophyllum spicatum) |
| ErC50/ 72h | > 1,02 mg/l (gal) |
| ErC50/ 96h | > 1,410 mg/l (Navicula pelliculosa) |
| LC50/ 96h | > 100 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203) |
| | > 100 mg/l (poisson) (Lepomis macrochirus, OECD 203) |
| NOEC/ 14d | 0,00079 mg/l (Myriophyllum spicatum) |
| NOEC/ 21d | 0,0605 mg/l (daphnia magna) |
| | 0,32 mg/l (truite arc-en-ciel) |

Masse réactionelle de N,Ndiméthyl-décan-1-amide et N,Ndiméthyl-octanamide

| | |
|-----------|--|
| EC50/ 72h | 16,06 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) |
| LC50/ 48h | 7,7 mg/l (daphnia magna) |
| LC50/ 96h | 14,8 mg/l (Danio rerio) |

68953-96-8 acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

| | |
|------------|-------------------------------------|
| EC50/ 48h | 62 mg/l (daphnia magna) |
| ErC50/ 96h | 29 mg/l (selenastrum capricornutum) |
| LC50/ 96h | 31,6 mg/l (Danio rerio) |
| NOEC/ 21d | 1,18 mg/l (daphnia magna) |
| NOEC/ 72d | 0,23 mg/l (truite arc-en-ciel) |

1189173-42-9 Hydrocarbons, C10, aromatics, < 1% naphthalene

| | |
|-----------|---|
| EC50/ 48h | 3 - 10 mg/l (daphnia magna) |
| EC50/ 72h | 11 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) |
| LC50/ 96h | 2 - 5 mg/l (truite arc-en-ciel) |

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

| | |
|------------|---|
| EC50/ 24h | > 1.000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202) |
| ErC50/ 72h | > 500 mg/l (Desmodemus subspicatus (Alge)) (OECD 201) |
| LC50/ 24h | 1,072 mg/l (min) |
| LC50/ 96h | > 5.000 mg/l (truite arc-en-ciel) |
| NOEC/ 21d | 12,5 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

N'est pas biodégradable

Biodégradation: 32 %/ Durée d'exposition: 28 jr/ Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD: 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau: Type de Test: Hydrolyse

Dégradation par périodes de demi-vie: 454 jr

Masse réactionelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 80 %/ Durée d'exposition: 28 jr/ Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Demande Chimique en Oxy-gène (DCO): 2,890 mg/g

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 11)

*N'est pas biodégradable**Biodégradation: 2,9 %/ Durée d'exposition: 28 jr/ Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente**Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.**N-méthyl-2-pyrrolidone:**i) Facilement biodégradable.**Biodégradation: 91 %/ Durée d'exposition: 28 jr/ Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente**Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe**ii) Concentration: 30 mg/l**Facilement biodégradable.**Biodégradation: 73 %/ Durée d'exposition: 28 jr/ Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente**Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable**iii) Facilement biodégradable.**Biodégradation: > 90 %/ Durée d'exposition: 8 jr/ Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente**Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable***12.3 Potentiel de bioaccumulation***Composants:**Fluroxypyr-meptyl:**Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)**Facteur de bioconcentration (FBC): 26**Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: 5,04**Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: < 3,44 (20 °C)**Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:**Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: 4,6**Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**Coefficient de partage: n-octanol/eau: Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.**Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: -0,38**Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).***12.4 Mobilité dans le sol***Composants:**Fluroxypyr-meptyl:**Koc: 6200 - 43000/ Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**Koc: 527,3/ Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).**N-méthyl-2-pyrrolidone:**Koc: 21/ Méthode: Estimation**Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.***12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB***• PBT: Non applicable**• vPvB: Non applicable***12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien***Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.***12.7 Autres effets néfastes***• Remarque: Très toxique chez les poissons.**• Autres indications écologiques:**• Indications générales:**Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant**Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Remettre les emballages vides au service de ramassage des ordures.
La réutilisation de l'emballage est interdite.

Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR

UN3082

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

IMDG, IATA

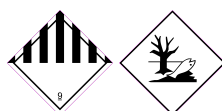
UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr)

IMDG, IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG, IATA

Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90

No EMS:

F-A, S-F

Stowage Category

A

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 13)

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

· **Indications complémentaires de transport:**

| | |
|---|--|
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml |
| · Catégorie de transport | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | (-) |

| | |
|-----------------------------------|--|
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 5L |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
Articles 4, 4a, 4b de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et articles 5&6 de l'ordonnance du WBF sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) : Les jeunes (moins de 18 ans) qui ont terminé avec succès leur formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle "AFP" ou certificat fédéral de capacité "CFC") peuvent effectuer des travaux avec ce produit dans le cadre de la profession apprise. Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation correspondante, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les limites d'âge définies sont respectées. Si des travaux sont effectués dans le cadre d'une mesure fédérale ou cantonale d'insertion professionnelle ou dans le cadre d'une offre de préparation à la formation professionnelle initiale au sens de l'art. 12 LFPr (RS 412.10), les conditions de l'art. 4b doivent être remplies. Pour tous les autres jeunes, tout travail avec ce produit est interdit.

Destiné exclusivement à un usage professionnel.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81):
L'utilisation sur les toits et les terrasses, sur les aires de stockage, sur et le long des routes, des chemins et des places, sur les talus et les bandes vertes le long des routes et des voies ferrées est interdite.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
· **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
Éviter chaque contact inutile avec le produit.
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

872-50-4 | N-méthyl-2-pyrrolidone

(suite page 15)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.05.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 12.05.2026

Nom du produit: Starane™ Max

(suite de la page 14)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA**Contact:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch

Date de la version précédente: 30.01.2018**Numéro de la version précédente: 1.0****Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**